

Communiqué de presse

22 septembre 2022



Green Impulse, spécialiste des synergies de biocontrôle pour la protection des plantes, lève 5 millions d’euros afin de devenir le leader mondial d’une nouvelle famille d’antifongiques, et faire face au défi d’une agriculture sans pesticide



Angers, le 22 septembre 2022 - Green Impulse, le spécialiste des synergies de biocontrôle pour la protection des plantes, clôture une levée de fonds de 5 millions d’euros auprès du Fonds Ecotechnologies 2, géré pour le compte de l’Etat par Bpifrance dans le cadre des actions de France 2030, Go Capital, Pays de la Loire Développement et la plateforme de financement participatif GwenneG. Cette opération a pour objectif de structurer son développement et sa R&D.



De gauche à droite, Alexandre Olivaud, Président et Emmanuel Pajot, Directeur Général, sur le verger expérimental de l’INRAe d’Angers.

Trouver des solutions durables en matière de protection des plantes

Green Impulse, créée en 2019 à Angers, développe et commercialise des alternatives durables aux fongicides conventionnels. L'enjeu de la start-up est de participer activement au changement d'un modèle agricole qui doit aujourd'hui réduire son impact écologique et assurer la santé des consommateurs. Elle propose des solutions durables dites de « Biocontrôle », c'est-à-dire liées à la protection des plantes, et de bio-stimulation, utilisables en agriculture biologique.

Apporter au marché des solutions durables en matière de protection des plantes.

Après une première levée de fonds en 2019 ayant permis le déploiement d'un premier produit de biocontrôle, Green Impulse, lève aujourd'hui 5 millions d'euros auprès de Bpifrance, Go Capital, Pays de la Loire Développement et GwenneG. Cette opération va permettre le financement de deux de ses nouveaux hits moléculaires jusqu'à leur arrivée au marché aux Etats-Unis d'abord puis en Europe, pressenti respectivement pour 2025 et 2027.

« Nous souhaitons atteindre un nouveau jalon de création de valeur et aussi consolider le développement commercial de notre premier produit afin d'accélérer le scale-up de l'entreprise », précise Alexandre Olivaud, Président de Green Impulse.

Une nouvelle famille d'antifongiques issues d'une technologie unique et prometteuse.

Les ARPI pour « *Adaptative Response Pathways Inhibitors* », est le nom donné par Green Impulse à cette nouvelle famille de molécules antifongiques qu'elle entend développer pour la protection des cultures. La tavelure du pommier, le mildiou de la vigne ou encore la septoriose des céréales sont des maladies des plantes ciblées par cette technologie prometteuse.

« La proposition de valeur des ARPI réside dans un mode d'action unique qui permet une association avec l'ensemble des innovations de biocontrôle du marché et d'atteindre une performance équivalente aux pesticides de synthèse », explique Emmanuel Pajot, Directeur Général de Green Impulse.

Après l'arrivée sur le marché de cette nouvelle génération de produit, Green Impulse souhaite réduire la dépendance de l'agriculture aux fongicides chimiques, un marché de 13 milliards d'euros dans le monde.

« Green Impulse a développé une approche unique de lutte contre les maladies cryptogamiques en inhibant les voies d'adaptation des champignons pathogènes de la plante. La société offre ainsi une nouvelle solution à une agriculture en pleine mutation. La société dispose d'une équipe solide et expérimentée qui a montré sa capacité à convaincre le marché de l'intérêt de son premier produit. Le Fonds Ecotechnologies 2 est très heureux de pouvoir soutenir Green Impulse dans ses ambitions de développement » commente Laure Michel, Directrice d'Investissement Senior chez Bpifrance.

Un partenariat local avec Terres de Sources, lauréat du programme France 2030 « Territoires d'Innovation »

Dans le cadre de cette levée de fonds, Green Impulse reçoit un soutien du programme France 2030 « Territoires d'Innovation », opéré par la Banque des Territoires à travers GwenneG, qui s'accompagnera d'un partenariat opérationnel avec Terres de Sources pour faciliter le déploiement des solutions actuelles et futures sur le territoire.

Conseils de l'opération :

- Leveur : FINPACT, cabinet de conseil en stratégie de financement spécialisé dans les opérations de refinancement d'actifs des entreprises innovantes qui répondent aux enjeux de la transition

- Avocat de la société : M^e Clémence BARON, CABINET RACINE AVOCATS, Nantes
- Avocat des investisseurs : Me Charles-Emmanuel PRIEUR, CABINET UGGC AVOCATS, Paris

À propos de Green Impulse

Green Impulse, créée en 2019 à Angers, membre de la French Tech Agri20, développe et commercialise des alternatives durables aux fongicides conventionnels. L'enjeu de la start-up est de participer activement au changement d'un modèle agricole qui doit aujourd'hui réduire son impact écologique et assurer la santé des consommateurs. Elle développe et propose des solutions durables dites de « Biocontrôle » pour la protection des plantes, utilisable en agriculture biologique.

Ses deux fondateurs, Alexandre Olivaud et Emmanuel Pajot, possèdent une expertise scientifique et s'appuient sur des technologies brevetées et une collaboration de recherche au sein de l'INRAE et de l'Université d'Angers.



Contact : contact@greenimpulse.fr / Tél. 02 41 86 29 25

Plus d'informations sur : www.greenimpulse.fr

A propos de Go Capital

GO CAPITAL, société de gestion indépendante, est un acteur majeur du capital amorçage et du capital risque en région. Implantée principalement dans l'Ouest de la France, GO CAPITAL contribue au financement de l'innovation responsable sur chaque territoire. Composée d'investisseurs aux expériences sectorielles complémentaires, l'équipe dispose d'un solide track-record dans la deeptech. Totalisant plus de 130 investissements à son actif, GO CAPITAL gère plus de 250 M€ et finance principalement des leaders technologiques dans le secteur du digital, de la santé et de l'industrie du futur (transition énergétique, économie maritime, agri-agro...).

Contact : frederic.leguillou@gocapital.fr

Plus d'informations sur : www.gocapital.fr

A propos de Sodero Gestion

Sodero Gestion est un acteur majeur du capital investissement dans le Grand Ouest, avec des bureaux à Nantes, Rennes et Brest. Associée au capital d'une centaine d'entreprises régionales, Sodero Gestion finance les start-ups, les PME et les ETI en fonds propres dans leurs projets de développement et de transmission.

Sodero Gestion contribue à l'investissement de l'épargne régionale dans les entreprises du territoire et accompagne les dirigeants dans leur recherche de performance financière et dans l'optimisation de leurs impacts positifs.

Gérée par Sodero Gestion, Pays de la Loire Développement a pour vocation d'investir en tant qu'actionnaire minoritaire, en amorçage technologique et en capital développement.

Contact : nathalie.leroux@soderogestion.fr

Plus d'informations sur : www.soderogestion.fr

A propos de GwenneG

GwenneG est un intermédiaire en financement en capital et dette privée dédié aux entreprises du Grand Ouest en tant que Conseiller en Investissement Participatif (CIP) immatriculé à l'Orias (n°15002173). C'est une offre locale unique qui regroupe des investisseurs privés du territoire ainsi que des investissements de l'Etat à travers le programme France 2030 « Territoires d'Innovation » opérés par la Banque des Territoires pour les projets labellisés par Terres de Sources. La société créée en 2015 par Karim Essemiani est devenue un acteur clé du développement économique du territoire avec plus de 60 M€ de projets locaux financés et quelques 1200 emplois maintenus ou créés.

A propos de Terres de Sources

Terres de Sources est un projet initié par la Collectivité Eau du Bassin Rennais qui a pour objectif de rassembler les citoyens et acteurs de la production alimentaire autour d'un objectif commun de préservation de l'environnement, de reconquête de la qualité de l'eau, de l'air et de la transition des modèles agricoles. Le projet est lauréat en 2019 de l'appel à projet de l'Etat « Territoires d'Innovation » et regroupe aujourd'hui plus de 60 organisations agricoles, institutionnelles, économiques, associatives et citoyennes.

Contact : e.jardinier@gwenneg.bzh / Tél. 02 23 62 86 60

Plus d'informations sur : www.gwenneg.bzh |

À propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises, à chaque étape de leur développement, en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Contact : Juliette Fontanillas – juliette.fontanillas@bpifrance.fr – + 33 1 42 47 97 61

Plus d'information sur : www.bpifrance.fr/presse.bpifrance.fr - Suivez Bpifrance sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse

À propos de France 2030

Le plan d'investissement France 2030

- **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs champions de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre.

Plus d'informations sur : www.france2030.gouv.fr